COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 28 juillet 2023

Suisse

Torture et mauvais traitements : le Comité contre la torture confirme les inquiétudes des ONG

Le Comité contre la torture est composé d'experts indépendants chargés de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements, cruels, inhumains ou dégradants, dont la Suisse est partie depuis 1987.

À l'issue du huitième examen périodique de la Suisse par le Comité contre la torture (CAT), le Comité a publié aujourd'hui ses observations finales. Celles-ci reprennent les préoccupations soulevées dans le rapport publié le 12 juin 2023 par la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, qui regroupe plus de 100 ONG. Parmi les recommandations formulées par le Comité, une norme pénale incriminant explicitement la torture est estimée nécessaire et les fonds consacrés par l'Assemblée fédérale à la nouvelle institution suisse des droits humains, fondée le 23 mai 2023 à Berne, sont jugés insuffisants. Le recours à la détention administrative doit également être atténué au profit de mesures alternatives.

Lors du dialogue avec la délégation suisse, qui s'est déroulé les 12 et 13 juillet 2023, M. Buchwald, l'un des deux rapporteurs désignés par le CAT, s'était déjà montré particulièrement critique à l'égard de la délégation helvétique, estimant qu'une infraction autonome de la torture était nécessaire pour garantir des sanctions pénales suffisamment sévères ainsi que l'imprescriptibilité de ces actes et en raison du fait que la torture ne saurait être justifiée sous aucun prétexte. À cette occasion, M. Buchwald avait regretté que la torture était « seulement » assortie d'une peine privative de liberté minimale de 5 ans dans les contextes de crime contre l'humanité ou de crime de guerre, s'inquiétant du message envoyé aux auteurs et à la communauté internationale.

Le montant annuel d'un million de francs suisses alloué à la récente institution suisse des droits humains a également suscité de vives inquiétudes de la part du Comité : « Je ne sais pas comment le demander honnêtement, mais franchement... 1 million CHF, est-ce vraiment suffisant ? » avait demandé M. Buchwald à la délégation suisse le 13 juillet. Cette dernière s'était contentée de rappeler que si les fonds devaient être considérés comme insuffisants par la nouvelle institution, celle-ci pourrait toujours demander une augmentation à l'Assemblée fédérale après une période de quatre ans. Une explication qui n'a pas convaincu le Comité, qui s'est empressé de relayer ses craintes dans ses observations finales.

Le manque de considération des alternatives à la détention administrative ainsi que l'absence d'examen systématique de la détention Dublin ont également fait l'objet de sévères critiques de la part du Comité. M. Liu, second rapporteur pour la Suisse, avait déjà rappelé lors du dialogue avec les autorités que « la migration n'est pas un crime ». Il en découle que des solutions plus douces doivent être privilégiées à chaque fois que cela s'avère possible.

Les autres préoccupations soulevées par le Comité dans leurs observations finales concernent les renvois des requérant-e-s d'asile déboutés vers les États Dublin et les États tiers « sûrs », les difficultés liées à la mise en œuvre de l'assistance judiciaire gratuite des requérant-e-s d'asile, la violence dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile (CFA), la surveillance insuffisante des rapatriements forcés, la surpopulation carcérale et le manque d'accès aux soins psychiatriques en détention, ainsi que l'absence d'une protection explicite des enfants intersexués dans le code pénal.

Lien vers les <u>observations finales du Comité contre la torture</u> (en anglais)

Lien vers le <u>rapport alternatif de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains</u> (en anglais et en français)

Pour plus d'informations ou pour organiser une interview, veuillez contacter le coordinateur du groupe de travail CAT de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains :

Etienne Cottier, responsable des dossiers juridiques, ACAT-Suisse, +41 79 771 23 85, e.cottier@acat.ch